

2023 DPE 13 - DFA Budget annexe de l'assainissement - Compte administratif de l'exercice 2022

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022. Les recettes et les dépenses de ce budget font l'objet d'un établissement de comptes suivant la nomenclature M49, applicable aux services publics de l'eau et de l'assainissement.

Ce budget, ainsi que les comptes qui y sont liés, sont annexés respectivement aux budgets et aux comptes de la Ville de Paris.

Le présent projet de délibération a pour but de vous présenter l'exécution budgétaire des sections d'investissement et d'exploitation du budget annexe d'assainissement.

Pour l'exercice 2022, les résultats suivants sont constatés :

DEPENSES

Le montant des dépenses d'investissement mandatées s'élève à ..88 294 548,68 euros

Le montant des dépenses mandatées en exploitation s'élève à 89 473 677,34 euros

Soit un total de177 768 226,02 euros

RECETTES

Le montant des recettes d'investissement constatées s'élève à 99 055 962,73 euros

Le montant des recettes d'exploitation constatées s'élève à 90 908 693,65 euros

Soit un total de 189 964 656,38 euros

Soit un excédent de 12 196 430,36 euros

Après report du déficit de la section d'investissement sur l'exercice 2021, soit -8 538 066,17 euros, le résultat pour l'exercice 2022 est excédentaire de 3 658 364,19 euros.

Ces chiffres sont conformes à ceux du compte de gestion présenté par la direction régionale des finances publiques d'Ile-de France et de Paris.

Pour mémoire, ce budget comporte des opérations assujetties à la taxe sur la valeur ajoutée.

1. SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement a été arrêtée en dépenses et en recettes à 105 094 446,16 euros à la décision modificative, soit la dernière décision budgétaire pour 2022.

1.1. Situation des autorisations de programme

Au 31 décembre 2022, compte tenu du montant des AP votées en 2022 (51 343 561,62 euros) et du montant des AP terminées correspondant à des opérations achevées constaté au compte administratif (9 100 715,37 euros), le solde d'AP brut s'établit à 348 885 180,71 euros.

72 111 033,76 euros ont été mandatés sur autorisations de programme en 2022, portant le total des mandatements cumulés sur les AP en cours fin 2022 à 206 687 584,91 euros.

Stock brut au 31/12/2021	AP votée en 2022	Terme d'AP constatés	Solde AP brut au 31/12/2022	Mandats pluriannuel sur AP cumulés fin 2022	Dont mandats émis 2022	Stock net AP au 31/12/2022
306 642 334,46	51 343 561,62	9 100 715,37	348 885 180,71	206 687 584,91	72 111 033,76	142 197 595,80

1.2. Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement étaient inscrites à hauteur de 105 094 446,16 euros pour l'exercice 2022.

Elles couvrent principalement des dépenses de modernisation et de rénovation du réseau d'assainissement, les adaptations induites par des aménagements de voirie, des dépenses d'équipement et les remboursements d'emprunt.

Au terme de l'exercice 2022, le montant définitif des mandats émis s'établit à 88 294 548,68 euros.

1.2.1 Les dépenses de travaux et d'équipement (chapitres 20, 21, 23)

Les dépenses consacrées aux travaux et à l'achat d'équipements s'élèvent en 2022 à 72 037 140,56 euros.

Ces dépenses correspondent aux opérations suivantes :

- Les travaux de création du bassin de stockage « Austerlitz » se sont vus consacrer 30 669 321,82 euros.

- Les travaux de réhabilitation du réseau ont représenté 16 546 510,81 euros. Il s'agit :
 - de la réhabilitation des ouvrages secondaires pour 8 406 598,97 euros dont 4 575 799,95 euros pour la réhabilitation des collecteurs de Paris Centre et du 7^{ème} arrondissement, 3 016 890,62 euros pour celle du collecteur de la Goutte d'Or, 582 285,01 euros pour le secteur de la Tour Eiffel et 231 623,39 euros d'interventions sur les autres secteurs dont les rues Charlot et du Temple ;
 - des travaux de réhabilitation des branchements particuliers qui s'élèvent à 5 979 459,03 euros. En 2022, 4 191 branchements particuliers ont été diagnostiqués et 1 070 réhabilités ;
 - de la réhabilitation des ouvrages principaux pour 1 033 992,79 euros dont 722 417,13 euros pour l'opération du collecteur Trocadéro et 311 575,66 euros pour divers autres collecteurs ;
 - de la réhabilitation des anciennes voies privées classées dans le domaine public, qui a été réalisée pour un montant de 642 563,50 euros et concerne notamment les rues Carnot, Moselle, Stendhal et Boudin ;
 - des diagnostics préalables à la réhabilitation des ouvrages pour 483 896,52 euros.

- La rénovation du poste central de supervision des équipements du réseau d'assainissement (GAASPAR) a nécessité 9 092 561,16 euros.

- Le programme de grosses réparations se maintient à un niveau élevé. 8 564 115,08 euros lui ont été consacrés dont :
 - 5 036 065,29 euros de réparation des ouvrages ;
 - 1 829 969,22 euros de travaux de sécurité ;
 - 1 472 884,96 euros de travaux dans les locaux sur le site Delesseux, au pavillon des Ardennes pour l'école de l'eau et l'égout-école, à la halle d'Auteuil, aux lieux d'appel Trudaine, Mazas et Primatice ;
 - 225 195,61 euros de travaux au musée des égouts pour la mise en place d'un système audio et la restauration des maquettes.

- 4 184 127,43 euros ont été consacrés à des travaux sur le réseau d'assainissement induits par des aménagements en surface, dont 3 322 955,55 euros liés à de petits aménagements de voirie ou de l'espace public et 861 171,88 euros pour les réseaux impactés par l'extension du tramway.

- 1 901 591,45 euros ont été dédiés à la réalisation d'études préliminaires et de certains travaux préparatoires en vue d'aménagements structurels.

- Les dépenses de logistique s'élèvent à 654 369,66 euros et concernent l'acquisition de mobilier et matériel d'exploitation (matériel de sécurité, outillage d'exploitation, équipements en fonte, matériel nécessaire en période de crue, etc.).

- Les dépenses d'équipement informatique s'élèvent à 356 413,55 euros, dont 150 515,46 euros pour l'achat de petit matériel informatique, 144 083,05

euros pour l'amélioration du système TIGRE et 61 815,04 euros pour l'achat de logiciels et de câbles pour les divers sites du service.

- Les travaux d'amélioration de la gestion des sables s'élèvent à 68 129,60 euros.

	Chapitre 20	Chapitre 21	Chapitre 23	TOTAL
Bassin d'Austerlitz			30 669 321,82	30 669 321,82
Travaux de réhabilitation	1 388 592,44		15 157 918,37	16 546 510,81
Gestion automatisée (GAASPAR)	26 373,15		9 066 188,01	9 092 561,16
Grosses réparations	145 045,91	1 931,97	8 417 137,20	8 564 115,08
Aménagements de voirie	62 986,07		4 121 141,36	4 184 127,43
Aménagements structurels	541 946,07		1 359 645,38	1 901 591,45
Logistique		654 369,66		654 369,66
Informatique communication	97 728,85	112 436,65	146 248,05	356 413,55
Amélioration des sables	68 129,60			68 129,60
TOTAL	2 330 802,09	768 738,28	68 937 600,19	72 037 140,56

1.2.2. Les dépenses financières (chapitres 13, 16)

Les dépenses consacrées aux subventions, emprunts et dettes assimilées se sont élevées à 6 589 332,97 euros. Elles comprennent :

- l'annuité du remboursement des emprunts à taux zéro (nature 1678) contractés auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour 3 249 689,13 euros ;
- l'annuité liée au remboursement de l'emprunt contracté en 2007 pour l'acquisition du bâtiment rue du Commandeur (nature 1641) pour 1 538 411,07 euros ;
- l'annuité liée au remboursement de l'emprunt d'équilibre 2021 (nature 1641) pour 986 459,77 euros ;
- le reversement au SIAAP de la part de subvention de l'Agence de l'eau Seine Normandie correspondant à sa participation dans l'opération de la création du bassin d'Austerlitz (nature 13111) pour 814 773,00 euros.

1.2.3. La reprise comptable des subventions d'investissement (chapitre 040)

Un mandat de 5 735 189,46 euros a été émis au compte 139 (« subventions d'investissement inscrites au compte de résultat »). Il s'agit des annuités d'amortissement des subventions reçues.

Parallèlement, ce montant a été crédité en recettes d'ordre, au chapitre 042 de la section d'exploitation.

1.2.4. Les opérations patrimoniales (chapitre 041)

Les opérations patrimoniales se sont élevées à 3 858 992,49 euros, dont 2 306 628,99 euros de reprise d'amortissement de frais études suivis de travaux sur les exercices 2019 à 2021 et 1 552 363,50 euros d'avances de commandes pour les immobilisations incorporelles.

1.2.5. Les comptes de tiers (chapitre 45)

Les dépenses au titre des comptes de tiers se sont élevées à 73 893,20 euros et concernent le versement aux tiers ayant raccordé leur péniche au réseau d'assainissement.

1.3. Recettes d'investissement

Les titres émis au cours de l'exercice 2022 s'élèvent à 99 055 962,73 euros.

1.3.1. Emprunts et subventions (chapitre 13 et 16)

Le montant total des emprunts et subventions perçus s'élève à 59 267 034,00 euros et comprend l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2022 pour 43 600 000,00 euros. Les aides en provenance de l'AESN se sont élevées à 12 776 934,00 euros en 2022. Elles se répartissent en 91,9 % de subventions et 8,1 % d'avances.

Au chapitre 13 (subventions d'investissement) sont constatées 14 635 619,00 euros, dont :

- les subventions de l'AESN, d'un montant de 11 745 519,00 euros (nature 13111), pour des travaux contribuant à la préservation du milieu naturel et le solde d'opérations antérieures ;
- les contributions versées par le SIAAP (nature 1316) dans le cadre de conventions de cofinancements qui se sont élevées à 2 890 100,00 euros, dont :
 - o 1 890 000,00 euros correspondant au 3^{ème} versement portant sur l'opération de création du bassin « Austerlitz » ;
 - o 750 000,00 euros correspondant au 4^{ème} versement de la convention 31 relative à la rénovation des stations de gestion locale du système GAASPAR, aux diagnostics et réhabilitation des branchements particuliers ;
 - o 150 000,00 euros correspondant au 3^{ème} versement portant sur la refonte du poste central de supervision GAASPAR ;
 - o 100 000,00 euros correspondant au 2^{ème} versement de la convention 38 relative aux travaux d'investissement de faible montant.

Au chapitre 16 (emprunts et dettes assimilées), sont constatés 44 631 415,00 euros qui comprennent :

- l'emprunt bancaire nécessaire au financement des dépenses d'équipement, à hauteur de 43 600 000,00 euros, contracté le 30 décembre 2022 auprès de La Banque Postale.
- les avances ou « prêts à taux zéro » (nature 1678) d'un montant global de 1 031 415,00 euros incluent la réhabilitation du collecteur Trocadéro et du secteur Ouest (714 000,00 euros) et l'opération de réhabilitation des branchements particuliers programme 2019 (275 000,00 euros) et des collecteurs des passages Boudin et Stendhal (42 415,00 euros).

1.3.2. Les amortissements (chapitre 040) _

28 292 064,24 euros proviennent de la section d'exploitation, au titre des amortissements (opération d'ordre).

1.3.3. Les dotations, fonds divers et réserves (chapitre 10) _

7 315 102,82 euros ont été affectés de la section d'exploitation à la section d'investissement, à partir du résultat d'exploitation constaté au CA 2021 (nature 1068).

1.3.4. Les opérations patrimoniales (chapitre 041) _

3 858 992,49 euros ont été titrés au chapitre 041. Cela correspond à la récupération d'avances (nature 238) pour 1 575 758,37 et au transfert des frais d'études suivies de travaux sur le compte de travaux pour les exercices 2019 à 2021 (nature 2031) pour 2 306 628,99 euros.

Un montant identique est constaté symétriquement en dépenses d'investissement.

1.3.5. Les recettes en compte de tiers (chapitres 45) _

322 769,18 euros ont été perçus au titre des comptes de tiers et comprennent 175 769,18 euros versés par la RATP dans le cadre du solde de l'opération de mécanisation de la sortie de la station de métro Place d'Italie et 147 000,00 euros correspondant au versement par l'agence de l'eau de l'aide à reverser aux propriétaires de péniches ayant réalisé les travaux nécessaires au raccordement du bateau au réseau d'assainissement.

1.4. Détermination du solde d'exécution cumulé et du besoin de financement de la section d'investissement

1.4.1. Le solde d'exécution

L'exécution de la section d'investissement du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 88 294 548,68 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 99 055 962,73 euros ;

- le solde d'exécution de l'exercice 2022 de la section d'investissement est excédentaire d'un montant de 10 761 414,05 euros ;
- le déficit cumulé constaté à la fin de l'exercice 2021 était de 8 538 066,17 euros.

L'excédent de la section d'investissement à la clôture de l'exercice 2022 s'élève à 2 223 347,88 euros. Conformément à la nomenclature M49, ce résultat sera repris au budget supplémentaire de l'exercice 2023 en recette de la section d'investissement (R 001).

1.4.2. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 3 200 154,55 euros sur les chapitres 20, 21 et 23. Ils correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2022 et seront repris au budget supplémentaire 2023, en dépenses d'investissement.

2. SECTION D'EXPLOITATION

La section d'exploitation a été arrêtée, en dépenses et en recettes, à 91 557 486,42 euros lors de la décision modificative de l'exercice 2022.

Au terme de l'exercice, la situation se présente de la manière suivante :

- le montant des mandats émis est de 89 473 677,34 euros ; le taux de consommation des crédits des opérations réelles (hors opérations d'ordre et virement à la section d'investissement) atteint 96,7 % des crédits ouverts ;
- le montant des titres émis est de 90 908 693,65 euros ; 99,2 % des recettes réelles prévues (hors opérations d'ordre) ont été titrées.

2.1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de l'exercice 2022 s'élèvent à 89 473 677,34 euros.

2.1.1. Les charges à caractère général (chapitre 011)

Cette rubrique regroupe les crédits destinés au fonctionnement courant du service : locations de locaux et de véhicules, études, formation des personnels, communication, remboursement de frais au budget général, travaux d'entretien et de réparation du réseau. Elle représente 58,0 % du total des dépenses réelles d'exploitation.

Les crédits inscrits au chapitre 011 sont de 36 963 034,46 euros et le montant des crédits mandatés est de 35 457 525,31 euros, soit un taux de consommation de 95,9 %.

Les dépenses les plus significatives sont les suivantes :

- les fluides ont représenté 15 127 386,60 euros dont 14 314 093,03 euros d'eau non potable (nature 60611) et 813 293,57 euros d'autres fluides (eau potable, électricité, gaz, air comprimé sur les natures 60612, 60613 et

60614) pour alimenter les usines, l'atelier, le magasin et l'ensemble des autres sites du service technique de l'eau et de l'assainissement ;

- le remboursement de frais généraux au budget général (nature 6287) s'élèvent à 7 498 200,00 euros ;
- les dépenses d'entretien et de maintenance (natures 615 hors 61551) s'élèvent à 5 734 631,86 euros. Elles sont constituées à 67,6 % de frais de curage et de réparation du réseau d'assainissement (3 876 442,44 euros), à 30,4 % de frais de maintenance des équipements industriels d'exploitation et des sites de mesures du réseau parisien, de ses usines, d'interventions sur les installations de chauffage/climatisation des bâtiments et de maintenance informatique (1 744 253,15 euros). Les 2,0 % restants sont dédiés aux opérations de maintenance préventive des matériels industriels (révision de palans, chariots, élingues, pinces d'accroches etc.), aux vérifications des matériels de sécurité (extincteurs) ajoutés aux réparations de véhicules (113 936,27 euros) ;
- les dépenses au compte 604 correspondent aux prestations de services pour le compte de tiers. Les dépenses s'élèvent à 1 407 978,89 euros en 2022. Elles donnent lieu à recettes sur la nature 704, sous forme d'avances perçues en début de chantier, ajustées au coût définitif en fin d'opération ;
- la fourniture d'entretien et de petit équipement (nature 6063) s'établit à 1 130 084,47 euros ;
- les dépenses de sous-traitance (nature 611) se sont élevées à 1 143 086,77 euros ;
- les dépenses de la nature 618 s'élèvent à 195 920,78 euros dont :
 - o 150 754,44 euros pour l'effort de formation poursuivi sur les biocides, les habilitations au certificat d'aptitude au travail en espace confiné (CATEC) et les premières sessions de maintien des acquis des compétences CATEC pour les agents amenés à descendre dans le réseau ;
 - o 45 166,34 euros pour l'achat de documentation technique et la transcription de plans électriques ainsi que l'acquisition, auprès de Météo France, de données météorologiques fines afin de permettre une meilleure anticipation des niveaux de pluie et de crue, améliorer la gestion des flux dans le réseau et limiter ainsi les déversements dans le milieu naturel ;
- enfin, les autres dépenses de gestion courante s'élèvent à 3 220 235,94 euros et comprennent notamment pour les montants les plus importants :
 - o 1 286 288,61 euros pour les frais de carburant et de location et entretien des véhicules (natures 6066, 6135 et 61551) ;
 - o 809 184,76 euros en achats de fournitures et prestations diverses ;
 - o 626 758,07 euros pour les frais d'assurance en responsabilité civile (nature 6168) ;
 - o 348 498,37 euros pour les frais de nettoyage des locaux en augmentation depuis la crise sanitaire (nature 6283) ;

- o 149 506,13 euros pour les taxes foncières, de balayage et sur les bureaux (natures 63513 et 6378).

2.1.2. Les dotations aux amortissements (chapitre 042)

Cette rubrique se compose de la dotation au titre de l'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, d'un montant de 28 292 064,24 euros.

Parallèlement, la section d'investissement a été créditée en recettes du même montant (chapitre 040).

2.1.3. Les charges de personnel (chapitre 012)

Un montant de 24 455 267,56 euros a été mandaté en dépenses de personnel (rémunération et charges sociales incluses) sur 24 677 063,74 euros de crédits ouverts, soit un taux de consommation de 99,1 %.

2.1.4. Les charges exceptionnelles (chapitre 67)

Ce chapitre concerne les dépenses non récurrentes d'un exercice à l'autre. Sur 956 500,00 euros de crédits ouverts en 2022, 729 751,94 euros ont été consommés dont :

- 533 402,00 euros sur la nature 6743, consacrés à l'aide internationale par le biais de subventions à des organisations non gouvernementales (ONG) ou pour les actions de coopération décentralisée suivantes :
 - un 2^{ème} et 3^{ème} versements d'un montant cumulé de 106 313,00 euros de la subvention à l'ONG Kynarou pour son projet d'accès durable à l'eau et à l'assainissement dans cinq villages du district de Salem en Inde ;
 - un 2^{ème} et 3^{ème} versements d'un montant cumulé de 60 000,00 euros de la subvention à l'ONG Codegaz pour son projet d'amélioration à l'accès à l'eau dans les villages de montagne du Népal ;
 - un 1^{er} versement d'un montant de 60 000,00 euros de la subvention à l'ONG Initiative développement pour son projet de gestion intercommunale des services de l'hygiène et de l'assainissement dans le département du Mono au Bénin ;
 - un 2^{ème} et 3^{ème} versements d'un montant cumulé de 50 000,00 euros, de la subvention à l'ONG IDO pour son projet de dispositif autonome de maintenance des points d'eau (DAMPE) dans les régions du Logone oriental et occidental au Tchad ;
 - un 2^{ème} et 3^{ème} versements d'un montant de 50 000,00 euros de la subvention à l'ONG Fondation énergie pour le Monde (Fondem) pour son projet « Ranosol : le solaire au service de l'eau à Madagascar » ;
 - un 1^{er} versement d'un montant de 45 976,00 euros, de la subvention à l'ONG Codegaz pour son projet d'amélioration à l'accès à l'eau dans les villages de la subvention à l'ONG Agis note innove (ANI) pour son projet d'approvisionnement en eau potable et sanitaires de 7 localités défavorisées de la Lekie au Cameroun ;

- un 1^{er} versement d'un montant de 30 000,00 euros de la subvention à l'ONG Systèmes économiquement viables pour l'eau aux Suds (SEVES) pour son projet d'amélioration des services publics essentiels de Vogon (Paspevo) – phase 3, au Togo ;
 - un 1^{er} versement d'un montant de 25 000,00 euros, de la subvention à l'ONG Planète enfants et développement pour son projet de sensibilisation à l'assainissement et mobilisation autour du recyclage et du tri dans des quartiers précaires de Phnom Penh au Cambodge ;
 - le solde d'un montant de 23 168,00 euros de la subvention à l'ONG Terre citoyenne & solidaire (TCS) pour son projet de forages pour pompes à motricité humaine en zone rurale au Togo ;
 - le solde d'un montant de 21 945,00 euros de la subvention à l'ONG 1001 Fontaines pour demain pour son projet d'accès à l'eau potable par l'entrepreneuriat social dans les provinces de Banteay Meanchey et Battambang au Cambodge ;
 - le solde d'un montant de 7 000,00 euros de la subvention à l'ONG Groupe de recherche échanges technologie (GRET) pour son projet d'accès à l'assainissement et à la gestion des déchets ménagers dans trois communes périphériques d'Antananarivo à Madagascar ;
 - dans le cadre des aides d'urgence, 40 000,00 euros à l'ONG Solidarités international pour une intervention humanitaire d'urgence en Haïti ;
 - 14 000,00 euros sur le compte 6743, hors « Loi Oudin » dont :
 - 10 000,00 euros à Surfrider Foundation Europe pour son projet : « 100^{ème} congrès en 2022 à Paris aquatique et sans plastique, création et installation d'une exposition » ;
 - 4 000,00 euros à l'association Enlarge your Paris pour son projet « Ménage ton canal » ;
- 86 382,93 euros au SIAAP en règlement du solde des frais de gestion 2021 (nature 678) ;
 - 46 677,54 euros correspondant à des annulations de titres sur exercices antérieurs, lors de l'ajustement des soldes de comptes de tiers (nature 673).

2.1.5. Les charges financières (chapitre 66)

Un montant total de 511 720,90 euros a été réglé au titre des intérêts de l'emprunt du bâtiment « Commandeur » (natures 66111 et 66112) et 29 343,15 euros au titre des intérêts de l'emprunt d'équilibre de l'exercice 2021 (nature 66111).

2.1.6. Les redevances pour concessions (chapitre 65)

4,24 euros ont été réglés au titre d'une régularisation au compte 4784 (nature 658).

2.1.7. Restes à réaliser

Le montant global des restes à réaliser s'élève à 645 360,54 euros, dont 644 910,54 euros sur le chapitre 011 et 450,00 euros sur le chapitre 67. Ils

correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2022 et seront repris au budget supplémentaire 2023.

2.2. Recettes de fonctionnement

Les recettes constatées sur la section d'exploitation totalisent 90 908 693,65 euros pour un montant prévisionnel de 91 557 486,42 euros (hors excédent d'exploitation reporté), ce qui correspond à un taux de réalisation de 99,3 %.

2.2.1. Redevance d'assainissement et autres prestations de services (chapitre 70)

- La recette réalisée au titre de la redevance d'assainissement collectif (nature 70611) s'élève à 61 615 624,33 euros. La « part collecte » reversée par Eau de Paris s'élève ainsi à 59 398 164,66 euros et la redevance applicable aux rejets en égouts des eaux d'exhaure à 2 217 459,67 euros.

Une légère hausse de la redevance « part collecte » a été constatée en 2022 à hauteur de 170 659,90 euros après quelques baisses de consommation d'eau potable enregistrées depuis 2019 et l'impact de la crise sanitaire depuis 2020.

- Le versement de la contribution municipale pour la collecte des eaux pluviales assurée par la section de l'assainissement de Paris (nature 7063) s'élève à 18 182 000,00 euros.
- En lien avec l'inscription en dépenses d'exploitation, les remboursements au titre des prestations effectuées pour le compte de tiers s'élèvent à 1 192 587,79 euros (nature 704).
- 313 340,88 euros (nature 7068) ont été perçus en 2022 pour des prestations de service (frais généraux, dépose de câbles et droits de tournage dans le réseau).
- 251 380,57 euros ont été versés par le budget annexe de l'eau au titre des frais de gestion de l'exercice 2022 (nature 7087).
- 96 012,00 euros ont été comptabilisés pour la mise à disposition de personnel lors d'interventions en égout (nature 7084).
- 30 817,19 euros concernent les recettes du musée.

2.2.3. Quote-part des subventions d'investissement virées au résultat de l'exercice (chapitre 042)

Ce compte enregistre les opérations d'ordre de transfert entre sections et s'élève pour 2022 à 5 735 189,46 euros.

2.2.4. Produits divers de gestion courante (chapitre 75)

Les recettes titrées sur le chapitre 75 s'élèvent à 2 282 032,49 euros.

Elles recouvrent les redevances payées pour l'occupation du réseau par des câbles électriques, des canalisations ou des réseaux de téléphonie et informatiques.

2.2.6. Primes d'exploitation versées par l'Agence de l'eau Seine Normandie et autres subventions (chapitre 74)

1 063 890,00 euros ont été perçus en 2022 au titre de la participation du SIAAP aux frais d'entretien des ouvrages d'intérêt interdépartemental (nature 747).

1 200,00 euros ont en outre été versés au titre du solde de la prime solidaire liée à la mise en conformité des branchements des bateaux-logement au réseau (nature 748).

2.2.8. Produits exceptionnels (chapitre 77)

121 373,30 euros ont été titrés, correspondant à des dégrèvements, des remboursements pour trop-perçu de provision de compte de tiers et des pénalités (chapitre 77).

2.2.9. Variation des stocks (chapitre 013)

La nature 6037 enregistre un montant de 23 245,64 euros au titre de la valeur des stocks du musée des égouts.

2.3. Détermination du montant du résultat et de son affectation

L'exécution de la section d'exploitation du budget annexe de l'assainissement de la Ville de Paris pour l'exercice 2022 dégage les résultats suivants :

- le montant des dépenses mandatées s'élève à 89 473 677,34 euros ;
- le montant des recettes titrées s'élève à 90 908 693,65 euros ;
- le résultat de l'exercice 2022 de la section d'exploitation est excédentaire pour un montant de 1 435 016,31 euros.

Compte tenu de l'absence d'excédent d'exploitation reporté fin 2021, le résultat cumulé de la section d'exploitation à la clôture de l'exercice 2022 représente 1 435 016,31 euros.

Ce résultat excédentaire cumulé sera reporté au budget supplémentaire 2023. Il sera inscrit en partie en recettes de la section d'investissement (compte 1068).

Je vous demande donc d'arrêter le compte administratif du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2022.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris